



PROVINCE de LIÈGE

Arrondissement de Liège

Ville de SERAING

Dossier n° PE2/2022/33

Référence SPW-ARNE : DPEA/DPeur/SBn/22-0319

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de plan stratégique Politique Agricole Commune PAC pour la Wallonie 2023-2027

Le Collège Communal informe la population que, dans le cadre de la réglementation applicable en vue de bénéficier du soutien dans le cadre de la politique agricole commune (plan stratégique relevant de la PAC) et financé par le Fonds européen agricoles de garantie (FEAGA) et dtppar le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) (règlements (UE) 2021/2115), le projet de rapport sur les incidences environnementales (RIE) de ce plan a été élaboré. En vertu des articles D.29-7 et suivants du Livre 1er du Code de l'Environnement, ce document est soumis à enquête publique sur l'entité :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 12/05/2022	Le 20/05/2022	<u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5 à 4100 SERAING <u>Date de clôture</u> : 08/07/2022 <u>Heure de clôture</u> : 10h.	<u>Par courrier ordinaire</u> : Le Collège Communal place Communale 8 à 4100 SERAING ou <u>Par courrier électronique</u> : enquete@seraing.be

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du Code de l'Environnement. Le dossier peut être consulté, **sur rendez-vous**, durant la période d'enquête précitée, à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING** : le mardi de 8h. à 11h. et de 14h. à 16h. ; le jeudi et vendredi de 8h. à 11h. ; le jeudi de 17h. à 20h. (uniquement sur rendez-vous pris 24h à l'avance) ; **Pour les consultations**, un **rendez-vous** doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de M. David BRUZZESE : Courriel : d.bruzzese@seraing.be - Tél : 04 330 84 37

Les documents sont consultables également sur le site internet : <https://agriculture.wallonie.be/plan-strategique-pac-2023-2027>

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Tout intéressé peut formuler ces observations en ligne, sur le formulaire prévu à cet effet, sur le site internet, par mail et obtenir des explications techniques sur les projets auprès du SPW ARNE : Projet de Plan Stratégique PAC 2023-2027 - Via courriel : programme.feader.arne@spw.wallonie.be ou par courrier au Service public de Wallonie : SPW ARNE - Direction des Programmes européens, Chaussée de Louvain 14, à 5000 Namur.

SERAING, le 12 mai 2022.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL FF,

LE BOURGMESTRE,

B. ADAM



F. BEKAERT

A l'initiative du Gouvernement wallon, ces projets, de catégorie A.2. sont soumis à enquête publique en vertu des articles D. 28 et D. 53-6 du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau et O. 29-1 du Livre Icr du Code de l'Environnement. Les projets ont également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D. 53 du Livre 1er du Code de l'Environnement. Suspension du délai d'enquête publique entre le 16 juillet et le 15 août ainsi qu'entre le 24 décembre et le 1er janvier.